



CSN
PATINAGE ARTISTIQUE
SYNCHRONISÉ

BRIVE PATINAGE CLUB ★★
Danse - Artistique - Synchro - Ballet

Trophée Gaillard

Brive la Gaillarde

12 février 2022

2ème Manche du Championnat de France

Compétition de Patinage Synchronisé

Trophée Gaillard

Compétition de Patinage Synchronisé

Brive la Gaillarde : 12 février 2022

Brive Patinage Club vous invite à participer au Trophée Gaillard, compétition amicale de patinage synchronisé organisée sous l'égide de la F.F.S.G. selon les réglementations nationale et internationale. Cette compétition est ouverte aux clubs français et étrangers. Les patineurs des équipes doivent répondre aux règles ISU et être en possession de la licence compétition ou extension de la discipline « Patinage Synchronisé ».

LIEU

Patinoire Municipale (56 m x 26 m)
Avenue Léo Lagrange
19100 BRIVE LA GAILLARDE
France

LISTE DES INVITES

Tous les membres de l'Union Internationale de Patinage sont invités à participer au Trophée Gaillard.

CATEGORIES

La compétition est ouverte aux catégories :

- Senior Elite12 : programme libre
- Senior National 2 : programme libre
- Junior Elite12 : programme libre
- Junior National 2 : programme libre
- Novice Advanced ISU : programme libre
- Novice Basic : programme libre
- Juvénile : programme libre
- Mixed Age : programme libre
- Adulte : programme libre
- Synchro 8 : programme libre
- Synchro Libre : programme libre
- Synchro Unifié : programme libre
- Socle Commun : programme libre

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont de 290 € par équipe participante.

Le règlement à l'ordre de Brive Patinage Club doit être adressé par chèque en euros ou par virement bancaire au plus tard à la date limite d'inscription (les frais de virement bancaire sont à la charge des Clubs participants).

Une copie du règlement effectué devra être envoyée le plus tôt possible à brive.patinage.club@cegetel.net

L'enregistrement de l'équipe sera valide seulement à la réception du règlement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés si le désistement intervient dans un délai inférieur à 3 semaines avant la compétition.

Adresse postale pour l'envoi du règlement

Madame SALA Chantal
109 route de la Gratade
19240 SAINT VIANCE
France

Coordonnées bancaires pour le virement du règlement :

ASSOCIATION BRIVE PATINAGE CLUB
IBAN : FR76 1680 6099 3905 4788 0400 069
BIC : AGRIFRPP868

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 26 DECEMBRE 2021

COMPOSITION DU JURY

Pour chaque catégorie, le jury se compose d'un panel Technique (1 contrôleur Technique, 1 Spécialiste Technique, 1 Assistant Spécialiste Technique et 2 Data Vidéo Replay Opérateur) et d'un panel de juges comprenant 1 Juge Arbitre et 5 Juges minimum.

Chaque pays participant (autre que la France) peut désigner un juge figurant de préférence sur la liste de l'ISU saison 2021/2022.

La première réunion des Officiels d'arbitrage aura lieu à la Patinoire, le samedi 12 février 2022 selon l'horaire déterminé par le Juge Arbitre.

Le Comité d'Organisation prendra en charge les frais d'hébergement, de repas et de déplacement pour tous les juges français et officiels français de la compétition. Pour les juges étrangers nommés par leur nation, seuls les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge.

Les frais de déplacement des Juges-Arbitres et du Panel Technique sont à la charge du club organisateur.

ENTRAINEMENT OFFICIEL

Les entraînements officiels sont facultatifs pour les catégories N3 et se dérouleront, sur inscription préalable, le samedi matin avant les catégories N1 et N2 selon le tableau décrit ci-dessous :

Programmes Libres Official practice	
Senior N2	9 mn
Senior Elite12	12 mn
Junior N2	8.5 mn
Junior Elite12	12 mn
Novice Advanced	12 mn
Novice Basic	8 mn

Programmes Libres Optionnal practice	
Juvenile	8 mn
Mixed Age	8 mn
Adulte	8 mn
Sk8	8 mn
Synchro Libre	8 mn
Synchro Unifié	8 mn

Socle Commun : échauffement avant le programme 4 mn

ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort.

Le tirage au sort est effectué selon les règlements nationaux et internationaux.

ACCREDITATION-ACCUEIL

Toutes les équipes participantes, les officiels, juges-arbitres, juges et opérateur informatique sont invités à se faire accréditer dès leur arrivée à la Patinoire.

Un service d'accueil sera mis en place à la patinoire pendant la durée de la compétition à partir du vendredi 11 février 2022, 17H00 à la patinoire.

Chaque équipe recevra 1 dossier d'accueil et 4 laissez-passer (1 Président, 1 Entraîneur et 2 Chaperons).

REGLEMENT TECHNIQUE (Site CSNPAS)

https://0d724ae7-a78a-4d1c-b6a2-6f8dc7c8bc2e.filesusr.com/ugd/dae250_dd2c445b764d4686bd51d7a76d5a0be9.pdf

SYSTEME DE NOTATION ET COMPOSITION DES PROGRAMMES

Le système de notation est basé sur le Système de Jugement ISU.
Les compositions des programmes court et libre doivent selon la catégorie respecter les règlements ISU ou nationaux (cf règlements ISU et national).
Pour la composition détaillée, vous pouvez consulter le site <http://www.csnps.org/> puis section Règlements.

FORMULAIRE

Un lien permettant de compléter les Forms sur le net sera envoyé par la CSNPAS à chaque club. Les Forms sont à compléter avant le 26 décembre 2021.
Pour les Forms de 1 à 6, toutes modifications devront être demandées par mail à : sylvie.coupez@wanadoo.fr, copie brive.patinage.club@cegetel.net et ce jusqu'au 05 février 2022. Passé ce délai les changements ne pourront se faire que lors de l'accréditation.
Pour le Form 7 tout changement devra être demandé à brive.patinage.club@cegetel.net
Les équipes étrangères peuvent s'inscrire en faisant la demande à la CSNPAS à l'adresse suivante : laurentmoreau276@gmail.com

MUSIQUE

Toutes les équipes doivent fournir leur musique à l'organisateur de la compétition. Les enregistrements au format CD doivent être d'excellente qualité, 2 copies pour chaque programme (court / libre).
Chaque CD doit être rangé dans une boîte ou un étui et être identifié avec le nom de l'équipe, la catégorie, le type de programme (court / libre) et la durée exacte de la musique (pas de temps de patinage).
La musique doit obligatoirement être envoyée par mail au format MP3, au plus tard le 29 janvier 2022, soit directement en pièce jointe soit à l'aide d'un lien de téléchargement à l'adresse e-mail suivante : brive.patinage.club@cegetel.net et sylvie.coupez@wanadoo.fr
Chaque email devra contenir un seul fichier de musique ou de lien de téléchargement. Le sujet de l'e-mail doit être au format "Nom de la catégorie, programme (court / libre) et le nom de l'équipe".
Le niveau de volume de la musique tel que déterminé par la Commission médicale ne devra pas dépasser 85-90 Pression dB Niveau sonore dans toute la patinoire.

FORMULAIRE PROGRAM CONTENT SHEET

Le formulaire « PROGRAM CONTENT SHEET » doit être transmis au Comité d'organisation au plus tard à la date limite d'inscription. Cependant, le contenu des programmes peut être modifié jusqu'à l'accréditation. Le formulaire modifié doit être envoyé au Délégué Technique sylvie.coupez@wanadoo.fr jusqu'au 05 février 2022. Passé ce délai, le Form devra être remis lors de l'accréditation. Il n'est pas autorisé de le remettre directement aux Officiels de l'arbitrage.

CEREMONIE DE CLOTURE - PODIUMS

Tous les participants sont tenus de se présenter en costume à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses.

Les équipes doivent participer à la cérémonie de clôture selon le dispositif prévu par le Club Organisateur.

ORGANISATION

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité du Club Organisateur qui se réserve la possibilité et le droit de prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Toutes les décisions se rapportant à ces éventuelles dispositions seront prises en accord avec le Juge-Arbitre.

DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à la compétition (patineurs, accompagnateurs, spectateurs,...) autorisent l'utilisation de leurs images fixe ou en mouvement, les représentants, sans aucune compensation financière.

Ce droit est valable avant, pendant et après le Trophée Gaillard 2022.

RESPONSABILITÉ

Selon la règle ISU 119, la Fédération Française des Sports de Glace et le Comité d'Organisation de la Compétition ne pourront être tenus responsable en cas de blessures ou de dommages dont les concurrents et les officiels pourraient être victimes.

Un service médical sera mis en place par le Comité d'Organisation pendant toute la durée de la compétition et des entraînements pour assurer les soins médicaux d'urgence sur les lieux de la compétition.

INFORMATIONS MEDICALES

Les Responsables d'équipes devront être en mesure de communiquer pour chaque patineur, les renseignements médicaux nécessaires en cas d'urgence ou d'accident.

Ces informations devront inclure, mais sans s'y limiter, ce qui suit, pour aider le personnel médical :

- Les allergies
- Les maladies existantes (asthme, ...)
- Les traitements et médicaments actuels
- Le carnet de vaccination
- Le groupe sanguin
- L'utilisation de lunettes, lentilles de contact, appareils dentaires

RECOMPENSES

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une récompense.
Chaque compétiteur reçoit un souvenir.

ANTI DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra avoir lieu, il sera effectué conformément aux règles et procédures antidopage ISU actuelles (communications ISU n ° 1922 et 2056 ou toute nouvelle mise à jour de ces communications).

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ÉQUIPES

Il est possible de réserver des repas via le form 7.
Aucun frais d'hébergement ni de restauration n'est pris en charge par l'Organisation.
La liste des hébergements est disponible sur le web à l'adresse :
<https://www.brive-tourisme.com/fr/ou-dormir/>

Hôtel Officiel

Hotel IBIS
Rue Marcelin Roche
19100 BRIVE LA GAILLARDE

PHOTOS

Afin de préparer le programme de la compétition, nous vous demandons de nous faire parvenir par e-mail à brive.patinage.club@cegetel.net, une photo de votre équipe pour l'inclure au programme.

ENTRAINEMENTS NON OFFICIELS

Le Club organisateur propose aux équipes participantes des extra practice au tarif de 35 € les 15 minutes.
Voir formulaire 6 pour la réservation.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à :
brive.patinage.club@cegetel.net

PLANNING PRÉVISIONNEL

Vendredi 11 février

Accréditation à partir de 17h00.

18H00 - 21H00 : Extra practice

Samedi 12 février

07H00 - 22H00 :

Optionnal practice possibles avant les official practice N1 et N2, avant 10h00.

Optionnal practice sur inscription préalable, sur le Form 5 pour les programmes libres Juvénile, Mixed Age, Adulte, Sk8, Synchro Libre, Synchro Unifié.

Official practice programmes libres Senior Elite12, Senior N2, Junior Elite12, Junior N2, Novice Basic.

Compétition programmes libres Juvénile, Novice Basic, Novice Advanced, Mixed Age, Adulte, Senior Elite12, Senior N2, Junior Elite12, Junior N2, Sk8, Synchro Libre, Synchro Unifié, Socle Commun

Le planning pourra être modifié après la date limite d'inscription pour le bon déroulement de la compétition.

LISTE DES FORMULAIRES

Form	Objet	A retourner avant le
1	Team Entry 1	26 décembre 2021
2	Team Entry 2	26 décembre 2021
3	Music Information	26 décembre 2021
4	Program Content	26 décembre 2021
5	Optionnal practice N3	26 décembre 2021
6	Extra Practice Ice	26 décembre 2021
7	Meal Reservation	26 décembre 2021